

## Passage professionnel du public au privé

## Par titine 69480, le 07/11/2011 à 17:48

## Bonjour,

je suis actuellement infirmière dans une ehpad publique, je souhaite travailler dans un établissement privé qui s'occupe d'adultes handicapés et qui dépend de la convention 66. Vais je avoir le même salaire, la même évolution de carrière, droit à la retraite, congés annuels?

pouvez vous me conseiller, dois je démissionner ou faut il rester dans le public pour ne pas perdre certains avantages?

merci.

j'ai environ 20 ans d'ancienneté dans le public et une interruption pour disponibilité pour suivre mon conjoint ( j'ai travaillé dans différents établissements privés et intérim pdt cette période)